



Frais d'huissier 2700 euros

Par **gaelleMM**, le **03/12/2008** à **19:28**

Bonjour,rrnrNous avons quitte notre logement le 3 octobre et a ce jour nous n'avons pas enore reçu notre caution.rrnrMon conjoint est allé à l'agence, il ont refusé de rendre la caution aujourd'hui.rnL'agence a répondu aussi que nous devons 2700 euros de frais d'huissier dont nous n'avons encore aucun papier le justifiant...rrnrIl est vrai que durant ces deux ans et demies d' années de location , nous n'avons pas payé les loyés régulièrement MAIS ont toujours été payé malgré tout....nous n'avons pas non plus toutes les quittances loyers.Je leur ai envoyé un courrier en AR en exigeant pourquoi ils nous réclamaient encore 3000 euros d'indus alors que tous comptes faits nous leur avons toujours réglés et que les loyers sont a jours.Ils ont fini par voie d'huissier a nous faire une commandement de patir mais les loyers toujours à jour lors un mois avant notre départ.rrnrnous avons donc quitter ce logement et l'agence nous reclame 2700 euros ,en prenant de notre caution de 1030 euros plus le restant à devoirrrnrNous sommes allés à l'étude d'huissier qui nous a repondu que nous lui devons 1029 euros de frais d' expulsion et 1671 euros au proprietaire pour les autres frais de commendements de payer et etc.. rnrnQuels recours avoir et devons nous une telle somme de frais d'huissier sur deux ans et demi?rrnrA ce jour, je n'ai aucune réponse de l'AR car ASTRIA , notre cautionnaire nous réclame egalemet les loyers qu'ils ont réglés à l'agence cad 3000 euros or des loyer ,en fait regles par deux fois à l'agencern rn...